

# Accueil des médecins étrangers à l'AP-HP

Commission médicale d'établissement

Séance du 10 janvier 2023

D<sup>r</sup> Florence VEBER – Direction des relations internationales – Siège de  
l'AP-HP

# Accueil des médecins étrangers à l'AP-HP

## 1- Médecins UE

## 2- Médecins réfugiés politiques et assimilés (Ukraine)

## 3- Médecins hors UE

- ▶ Stages non rémunérés : médecins associés de recherche clinique et stagiaires d'observation
- ▶ Stages rémunérés :
  - Internes/résidents avec diplôme de docteur en médecine
  - Médecins spécialistes : DFMS / DFMSA / stagiaire associé / ATE (*fellow* clinique)
- ▶ Les 35 postes de REHP et les 19 postes pour l'Asie
- ▶ Médecins qui souhaitent s'installer en France : praticiens à diplôme étrangers hors Union Européenne (PADHUE)

## 4- Limites et pistes d'amélioration

- ▶ Les limites du système actuel
- ▶ Les pistes d'amélioration

# 1- Médecins UE

## ■ Internes : 18 mois de FFI autorisés après la 1<sup>ère</sup> année

- ▶ Recrutement de gré à gré directement par les sites hospitaliers avec accord de financement accordé par les BPM – attention le financement externe n'est pas possible (ex: bourse université européenne) car toujours inférieur au cout d'un interne en France ( 3 000€/ mois)
- ▶ Niveau de français B2 indispensable
- ▶ Formalités administratives réalisées par les BPM de GHU
- ▶ Nombre d'internes UE : 280 en novembre 2022 (1/2 de Roumanie)

## ■ Médecins diplômés

- ▶ Equivalence de diplôme donc recrutables comme un médecin français
- ▶ Embauche possible dès l'inscription au Conseil de l'ordre (attention au délai)
- ▶ Formalités administratives au niveau des BPM de GHU

Attention : UK considéré comme hors UE depuis le *Brexit* du 31 janvier 2020

## 2- Médecins sous statut de réfugié politique ou bénéficiaire de la protection subsidiaire (Ukraine)

### ■ Possibilité d'être recruté sous le statut de DFMS/ DFMSA

- ▶ Sélection nationale via la faculté de médecine de Strasbourg
- ▶ Jeunes praticiens inscrits dans une formation universitaire

### ■ Possibilité d'être recruté sous le statut de faisant fonction d'interne (FFI)

- ▶ Recrutement de gré à gré directement par les sites hospitaliers avec accord de financement accordé par les BPM

### ■ Possibilité de recrutement sous le statut de praticien associé

- ▶ Affectation du DG de l'ARS
- ▶ Engagement de passer les épreuves de validation des compétences dans l'année qui suit
- ▶ Attention à la maîtrise de la langue et aux différences de niveaux de compétences

## 3- Médecins hors UE

- ❑ **Stages non rémunérés : stages d'observation (maximum 3 mois) et stages de recherche clinique**
  - ▶ concerne tous les médecins UE et hors UE
  - ▶ Accord préalable du chef de service
  - ▶ Aucune activité clinique
  
- ❑ **Stages rémunérés :**
  - 1- Internes/résidents (en cours de spécialité) : une seule possibilité le statut de DFMS → 2 ans DFMS en Île-de-France
  - ▶ Dépôt de candidature une fois par an à Strasbourg avant le 10 décembre pour prise de fonction en novembre suivant
  - ▶ Si accord de coopération possibilité de flécher un interne sur un service de l'AP-HP
  - ▶ Niveau de français obligatoire B2
  - ▶ Doit avoir encore une année d'internat à faire dans son pays quand il vient en novembre
  - ▶ Nombre DFMS en novembre 2022 : 268

## 3- Médecins hors UE (suite)

### 2) Médecins spécialistes : 3 possibilités

- ▶ DFMSA : 1 an de formation (même procédure par Strasbourg que pour le DFMS)  
Nombre DFMSA en novembre 2022 : 105
- ▶ Stagiaire associé : même responsabilité qu'un FFI mais avec des objectifs d'apprentissage ciblé - 6 mois renouvelé une fois et possibilité d'une deuxième année dans une autre structure - doit être embauché par un hôpital avec qui nous passons un accord de coopération - niveau de français B2 obligatoire  
Nombre de stagiaires associés en 2022 : 80
- ▶ Fellow clinique : autorisation temporaire d'exercice ( ATE) pour un an ou deux ans délivré par le ministère de la santé ( DGOS)
  - Equivalent jeune senior – procédure d'un an en raison de délais importants de traitement de la part du CNG et du conseil national de l'ordre –
  - Enquête en cours au niveau des CHU par la conférence des DG de CHU et saisine du ministre pour simplifier la procédure.
  - Nombre de dossiers traités depuis 2018 : environ 90 dont seuls 39 ont abouti (moins de 40%)

## 3- Médecins hors UE (suite)

- **Médecins à diplôme hors UE qui veulent s'installer en France : recrutement sous le statut de praticien associé (PADHUE)**
  - ▶ Une seule voie désormais : inscription aux EVC organisées une fois par an par le CNG
  - ▶ Disparition du recrutement de gré à gré par les sites hospitaliers
    - *concours avec un nombre de poste ouverts sur le territoire national par remontée des établissements aux ARS*
    - *Exemple : en anatomopathologie, 6 postes ouverts pour toute la France en 2021*
  - ▶ En 2022 : pas de concours ouvert
  - ▶ Prochaine session : deuxième semestre 2023
  - ▶ Les lauréats des EVC sont affectés par le CNG pour réaliser une période de consolidation d'une durée de 2 ans dans un service agréé. A l'issue de ces deux ans, obtention d'une autorisation d'exercice délivrée par le conseil national de l'ordre. Une durée inférieure à 2 ans peut être proposée pas la commission d'autorisation d'exercice (« PADHUE stock ») et pour les praticiens réfugiés (stage d'adaptation)

## 3- Médecins étrangers hors UE (suite)

### ■ Les 35 postes de résidents étrangers des hôpitaux de Paris (REHP)

- ▶ Financement AP-HP (siège)
- ▶ Objectif : la montée en compétence d'excellents candidats promus à des carrières hospitalo-universitaires et provenant de pays où les besoins sont importants
- ▶ Pas plus d'un candidat par service – recruté dans le cadre d'un surnombre
- ▶ Inscription sur le site du collège de médecine une fois par an avant le 15 janvier
- ▶ 130 candidatures reçues tous les ans
- ▶ Jury mixte : représentants de la CME, DPQAM/DRI, collège de médecine -

### ■ Les 19 postes d'Asie

- ▶ Financement AP-HP (siège)
- ▶ Suite aux accords gouvernementaux des années 80
- ▶ Concerne la filière francophone de Shanghai – le Vietnam et le Cambodge
- ▶ Sélection faite en lien avec l'ambassade de France
- ▶ Recrutement sous le statut de DFMS/DFMSA ou stagiaires associés

### ■ Praticiens des pays du Golfe

- ▶ Financement par le pays d'origine
- ▶ Accord de coopération entre les pays du Golfe et la France
- ▶ Suivi de l'intégralité de la maquette DES/C dans la région d'affectation par le coordonnateur du DES
- ▶ Novembre 2022: 26 praticiens



## 4- Limites et pistes d'amélioration

### ■ Les limites du système actuel :

- ▶ DFMS/ DFMSA : aucune souplesse dans le recrutement / centralisation sur Strasbourg avec un travail lourd de recensement des postes engagé par les coordonnateurs de spécialité via les chefs de services
- ▶ Pas de possibilité de recruter un interne européen payé par son université
- ▶ Impossibilité pour les stagiaires associés de s'inscrire en DU
- ▶ Délai important pour un dossier de *fellow* clinique

### ■ Les pistes d'amélioration (à proposer au ministère) :

- ▶ Redonner de la souplesse et simplifier les procédures administratives :
  - Assouplir le DFMS DFMSA (type AFS/AFSA?) mais cela suppose une forte implication de chaque UFR et chaque bureau de personnel médical
  - Accepter des internes européens payés par leur structure d'origine
  - > Rendre possible l'inscription à un DU pour les stagiaires associés
  - Simplifier la procédure *fellow*
- ▶ Développer une passerelle au cas par cas pour les médecins étrangers souhaitant rester en France : modèle allemand d'intégration sur dossier et entretien dans l'internat ?

**JE VOUS REMERCIE  
POUR VOTRE  
ATTENTION !**